



MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

Date de convocation : 09/01/2024

Date d'affichage : 09/01/2024

Conseillers

en exercice	: 15	L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier, à vingt heures trente,
Présents	: 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir	: 1	en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants	: 11	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

**Etaient excusés** : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. DRUGEON Francis), M. SERVANT Dimitri, Mme BEAUMARD Angélique

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2024-01-005**

***7.1. Finances - décisions budgétaires***

**Camping municipal - modification tarifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 14 décembre 2023, les tarifs communaux du camping municipal ont été fixés, pour l'année 2024, comme suit :

- Forfait caravanes et camping-cars :
  - . 4 heures 5 €
  - . 24 heures 12 €
  - . 48 heures 20 €
  - . 7 jours 70 €
  
- Forfait toiles de tente :
  - . 7 € / nuit

La borne de paiement installée à l'entrée du camping ne pouvant afficher que 4 sélections, Monsieur le Maire propose de supprimer le tarif de 20 € pour 48 heures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les tarifs suivants :

. **Forfait caravanes et camping-cars :**

- . 4 heures            5 €
- . 24 heures        12 €
- . 7 jours            70 €

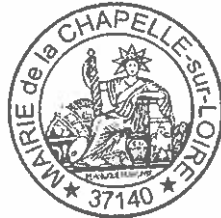
. **Forfait toiles de tente :**

- . 7 € / nuit.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

*Pour extrait certifié conforme,*

*La secrétaire,  
GALET Florence*



*Le Maire,  
GUIGNARD Paul*



Envoyé en préfecture le 16/01/2024
Reçu en préfecture le 16/01/2024
Publié le 16/01/2024
ID : 037-213700586-20240115-DCM_2024_01_005-DE

